

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/
	Révision n°: 0
TECHNO SCELFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO SCELFIX**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Résine de scellement hautement résistant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacteur le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contacteur le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contacteur le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS07**

Mention d'avertissement

: **ATTENTION**

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 0
TECHNO SCELFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 28106-30-1 EC : 248-846-1	ETHYLVINYL BENZENE	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	3-10
CAS : 5444-75-7 EC : 226-641-8	2-ETHYLHEXYL BENZOATE	Aquatic Chronic 4, H413	1-3
CAS : 103671-44-9	POLY(OXY.1,2-ETHANDIYL),A,A'-[[[4-METHYLPHENYL)IMINO]DI-2,1-ETHANDIYL]BIS[OMEGA-HYDROXY-	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	1-3
CAS : 94-36-0 EC : 202-327-6 REACH : 01-2119511472-50	PEROXIDE DE DIBENZOYLE	Org. Perox. B, H241 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	1-3
CAS : 64742-95-6 EC : 265-199-0 REACH : 01-2119455851-35	SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	< 1
CAS : 99-97-8 EC : 202-805-4	N,N-DIMETHYL-P-TOLUIDINE	Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	< 1

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

SECTION 4 : Premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de vapeurs.

Consultez un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer l'œil avec de l'eau douce pendant 15 minutes. Consultez un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent pas à la peau.

Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

Consultez un médecin.

En cas d'ingestion

Si le blessé est conscient, lui donner immédiatement ½ litre d'eau à boire.

Ne pas provoquer le vomissement.

Consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Après contact avec la peau

Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 0
TECHNO SCLFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

Après contact oculaire

Risque d'irritation et de rougeur.

Après ingestion

Risque de perte de connaissance.

Après inhalation

Risque de perte de connaissance.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat/spécifique

Montrer cette Fiche de Données de Sécurité au médecin traitant.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée.

Poudre chimique inerte. Dioxyde de carbone. Mousse.

Ne pas utiliser de halons.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition

Les conteneurs hermétiquement clos et chauffés peuvent augmenter en pression et conduire à l'explosion.

En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage

Transférer dans un conteneur approprié. Laver la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le § 13 pour l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Utiliser des outils qui n'engendrent pas un jaillissement d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Veiller à ce que les matériels d'éclairage et électriques ne constituent pas une source d'ignition.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Emballage approprié

A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Du bâtiment et des travaux de construction (SU19).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 0
TECHNO SCELFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Péroxyde de dibenzoyl (94-36-0)		
France	VME (mg/m ³)	5
France	VME (ppm)	-
Belgique	Valeur seuil (ppm)	*
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Classification additionnelle	-
Espagne	VLA-ED (ppm)	-
Espagne	VLA-ED (mg/m ²)	5
Espagne	VLA-EC (ppm)	-
Espagne	VLA-EC (mg/m ²)	-
Espagne	Nota	SEN

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à ce que toutes les mesures techniques mentionnées dans le § 7 de la FDS soient bien en place.

Protection des voies respiratoires

La protection respiratoire est nécessaire dans les lieux mal ventilés.

Filtres à gaz du type A : des gaz organiques (EN 141).

Protection oculaire

Lunettes de sécurité.

Protection des mains

Gants de protection. Porter des gants efficace contre les solvants. Gants en nitrile ou en caoutchouc.

Epaisseur recommandée > 0.5 mm.

Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'application.

Protection de la peau et du corps

Vêtement de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Pâte
Couleur	: Gris clair à beige
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.61
Hydrosolubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 0
TECHNO SCLFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Oui selon les critères CEE.
9.2. Autres informations	
COV	: 0.66 %
Autres informations	: Suspension de matières solides – classifiées d'incombustible selon les résultats de la méthode de test N. 1 pour matières solides qui sont facilement inflammables.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Polymérise en cas de chauffe.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Eviter : la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des réducteurs, acides, alcalis, composés de métaux lourds, peroxydes organiques, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, il y aura production de fumées dangereuses qui peuvent conduire à une élévation de pression et à un éclatement des récipients.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë

PEROXIDE DE DIBENZOYLE (CAS 94-36-0)

Par voie orale : DL50 = 5700 mg/kg

Espèce : Souris

Par inhalation (n/a) : DL50 = 7710 mg/kg

Espèce : Rat

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Par voie orale : DL50 = 8400 mg/kg

Espèce : Rat

N,N-DIMETHYL-P-TOLUIDINE

IPR : DL50 = 212 mg/kg

Espèce : Souris

Dangers pertinents pour la substance

Danger	Voie	Base
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	OPT	Dangereux : calculé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	DRM	Dangereux : calculé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 0
TECHNO SCLFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Ecotoxicité

Aucune donnée n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

De petites quantités de produit peuvent être mélangées pour les inérer et ensuite les éliminer comme des déchets solides.

Code CED

08 04 12

Emballages souillés

Déposer le produit dans une décharge classée ou le confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets chimiques.

Note

L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 0
TECHNO SCLFIX	Date : 30/03/2021
	Remplace la fiche :
	304903

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H302+312+332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H311 : Toxique par contact cutané

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H331 : Toxique par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document